

SÉRAN DON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 157 - Octobre 2024

L'édito



L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur.

Albert Camus
1913 - 1960

Les cheminées ont démarré bien précocement, dès septembre bien humide. Les champignons ont fait leur apparition avec de belles cueillettes. L'automne est bien installé.

Conscients des enjeux climatiques, et désireux de mettre en place des actions afin de réduire les consommations, nous avons fait le choix en début de mandat de réhabiliter la mairie au niveau énergie renouvelable, isolation et fonctionnalité. La facture chauffage dorénavant granulés a pour ainsi dire diminué de moitié sur une année. Nous n'avons pas encore assez de recul mais les premiers calculs donnent une économie d'environ 6 000 euros par an.

Nous avons encore la chance d'avoir une agence postale communale, je tiens à vous informer que cette dernière dépend d'une convention fragile et que son maintien futur dépendra très certainement de sa rentabilité.

Bientôt un bâtiment pour remiser le matériel inter associatif, couplé à un local spécifique pour les chasseurs, sera construit à côté des ateliers techniques (appel d'offre en cours). Ces derniers étaient le parent pauvre des associations micalètes. Il n'y avait aucun local pour se retrouver et travailler le gibier dans de bonnes conditions.

Un nouveau défibrillateur est installé devant la mairie et un artiste en pixel art est passé par la commune.

Vous le constaterez au fil de la lecture du présent bulletin, Sérandon a été riche en événements festifs et variés cet été et nous pouvons que nous en réjouir. Je remercie sincèrement l'ensemble des associations et leurs bénévoles.

Mon équipe et moi-même ainsi que les agents communaux restent à votre écoute.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous pour la cérémonie du 11 novembre.

Pierre MATHES
Maire

Le préfet lance un appel à la prudence suite à des cambriolages.

Restez vigilants : en cas de doute, n'hésitez pas à composer le 17, vous serez mis en relation avec la gendarmerie.

SÉRAN DON

Mairie de SÉRAN DON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie@serandon.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mardi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mercredi 8h30/12h30

Jeudi Fermeture

Vendredi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

B.I.M. de Sérandon

N° 157 - Octobre 2024

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

Procès-verbal du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 14/06/2024

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 14 juin 2024 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX.

Absents : Henri CHARBONNEAU (procuration à Bernard BOUROTTE), Didier REYMONDOUX (procuration à Catherine REYMONDOUX), Florence SERVE (procuration à Carole COLAS).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Vincent MOULIER.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 05 avril 2024
- Décisions du maire
- Subventions aux associations
- Revalorisation des frais de déplacement
- Location du local de « La Poste – 3 route de Champagnac
- Redevance Enedis RODP 2024
- Désignation du référent déontologue élus
- Questions diverses

La décision n° 2024_01_02 (signature du devis du bureau d'étude Sol Solution pour la construction de locaux techniques et d'un local de chasse) ; 2024_02 (location de l'appartement 3, route du Moulin de Barrié) et 2024_03 (virement de crédit de chapitre à chapitre dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57) ont été examinées.

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1) Subventions aux associations

Monsieur le Maire précise qu'il a été inscrit cette année une enveloppe de 12 000 € au BP 2024 au titre des subventions aux associations, soit une hausse de 2 000 € par rapport à l'année précédente.

Il rappelle que dans nombre de communes, le vote des subventions aux associations se fait en même temps que le vote du budget primitif et propose de procéder ainsi à Sérandon dès l'année prochaine. Il conviendra alors d'en informer les associations afin qu'elles déposent leurs demandes en temps voulu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal attribue pour les subventions aux associations pour l'année 2024 une enveloppe d'un montant de 11 690,00 €, répartie entre les différentes associations

Associations communales

Plusieurs élus souhaitent connaître la raison pour laquelle le Club Lou Micalet a sollicité une subvention de 1 200 €, en hausse de 200 € par rapport aux années précédentes. Ils soulignent que le club comporte un certain nombre d'adhérents extérieurs à la commune.

Ils suggèrent (en s'appuyant sur l'exemple de l'association Jeanne d'Arc de Mauriac) que le club fasse également des demandes de subventions auprès des collectivités dont sont issus les membres du club, ainsi que cela se pratique lorsqu'une association possède des adhérents hors commune.

Le maire explique que le club fête cette année ses 40 ans, ce qui peut expliquer le montant de la subvention sollicitée cette année.

Vote : 1 voix pour une augmentation à 1 200 €, 2 voix pour une diminution à 800 €, 8 voix pour le maintien à 1 000 €.

Concernant le Comité des Fêtes, Éric GENGE se félicite du caractère intergénérationnel des activités proposés par le comité des fêtes.

Christiane PARTAUD précise que le comité programme pour la fête de la musique et la fête patronale des groupes localement réputés ce qui induit une charge financière plus importante.

Le maire rappelle les conditions de sécurité prévues, la mise en place d'un éclairage sur le parking à l'entrée du bourg. Le comité des fêtes finance la mise en place d'un poste de secours de la sécurité civile.

Éric GENCE demande à ce que soit étudiée une solution pérenne pour l'éclairage du parking mis en place pour les prochaines manifestations locales, sachant que la municipalité peut être amenée à renouveler cette utilisation. Le maire rappelle que le terrain n'appartient pas à la commune et qu'il semble difficile de pouvoir réaliser à proximité une installation durable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 6 000 € au Comité des Fêtes. Le maire précise que celle-ci pourra être complétée en cours d'année si besoin est, sachant que le succès des manifestations proposées par le comité des fêtes est soumis aux aléas climatiques.

Bernard BOUROTTE expose que des associations du Cantal, dont des Micalets sont adhérents, ont déposé des dossiers de demande de subvention. C'est le cas notamment de l'association Jeanne d'Arc de Mauriac dont l' élu a vanté les mérites et la qualification des gymnastes au championnat de France en N2.

Associations communales

Dénomination	Montant
Boule Sérandonnaise	450 €
Cie des Arbres	500 €
Club "Lou Micalets"	1 000 €
Comité des Fêtes	6 000 €
L'Arbre du Renard	500 €
Société de chasse	800 €
Le Verger Micalet	300 €



Associations locales

M. Bernard BOUROTTE, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de l'association AGHD, ne prend pas part au vote concernant la subvention à cette association.

Dénomination	Montant
AGHD	550 €
Association Jeanne d'Arc (Mauriac)	30 €
Comice Agricole : (environ 1€ par habitant)	360 €
F.N.A.C.A. Neuvic	60 €
La Croix Rouge Ussel	100 €
La Dordogne de Villages en Barrages	200 €
La Truite Neuvicoise	60 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Neuvic	60 €
Les P'tites Crapouilles	100 €
Tréteaux du Plateau - Bort-les-Orgues	100 €
USEP (19) Sport scolaire	50 €
Association Z Danse – Madic (15)	30 €



Associations extérieures

Dénomination	Montant
FAL - Ligue de l'Enseignement	100 €
Groupe Secours Catastrophe Français	20 €
Prévention Routière	50 €
R.B.A.	100 €



Cotisations

Dénomination	Montant
Mado	20 €
La fondation du Patrimoine	100 €



2) Revalorisation des frais de déplacement des agents

Le Maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit quel que soit le statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel de droit public, contractuel de droit privé ...)

L'arrêté du 20 septembre 2023 paru au Journal officiel prévoit la revalorisation de ces frais. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ces nouveaux barèmes, le Comité social territorial ayant rendu, en date du 09 avril 2024, un avis favorable à la saisine de la collectivité.

À l'unanimité, les élus approuvent les remboursements comme indiqué ci-dessous :

- Frais de repas : Le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 20 € par repas ;
- Frais d'hébergement : Le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (nuitée et petit déjeuner) est fixé à :
 - 90 € en province ;
 - 120 € dans les villes de plus de 200 000 habitants & celles de la métropole du grand Paris ;
 - 140 € à Paris ;
 - 150€ pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

3) Mise en location du local de "La Poste" - 3 route de Champagnac

Le maire explique que plusieurs demandes de location du local de l'ancienne poste, sis 3 route de Champagnac au rez-de-chaussée, ont été reçues en mairie. La première demande a été formulée par les occupants de l'appartement attenant qui souhaiteraient intégrer ce local à leur location ; l'autre consisterait à créer une activité commerciale.

Toutefois, le maire expose la problématique liée à l'absence d'isolation phonique et de séparation des compteurs eau et chauffage. De plus, le local comporte du mobilier à caractère historique nécessitant d'être conservé en l'état et qui complique tout projet d'isolation de ce dernier. Après avoir débattu et évoqué le coût relatif à des travaux permettant d'isoler le local de l'appartement, le conseil municipal décide de le louer aux locataires actuels, moyennant une revalorisation du loyer de 50,00 € supplémentaires par mois hors charges, à condition de laisser en état le local dont le guichet, la cabine téléphonique et le parquet. Il sera inscrit à l'ALCA Nouvelle Aquitaine pour être référencé site remarquable cinéma.

Adopté à 8 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

4) Redevance d'occupation du domaine public par Enedis

Pour 2024, le montant de la redevance due par ENEDIS s'élève à 239 €. Ce montant est établi sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 56,17%.

Adopté à l'unanimité.

5) Désignation du référent déontologue de l'élus local

Le maire explique que le décret n°2022 1520 du 6 décembre 2022 rend obligatoire pour les collectivités la désignation d'un référent déontologue de l'élus local. Le CDG 19 propose une mutualisation du référent déontologue.

Il est donc proposé de désigner un collège de référents déontologues composé de :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Convention avec la Fondation du Patrimoine : la Fondation sera contactée pour étudier le pourcentage pris en charge par la collectivité pour les aides apportées aux particuliers dans le cadre de travaux de restauration d'éléments du patrimoine local susceptibles d'être subventionnés.

Présentation d'une demande de reportage pour la Vie Corrézienne et de la cérémonie de labellisation "Ville et village d'accueil des véhicules d'époque" qui aura lieu samedi 29 juin avec le partenariat de Tourisme Haute Corrèze.

Pierre MATHES, maire

La séance est levée à 22H40
Vincent MOULIER, secrétaire de séance



Service PORTAGE DE REPAS à domicile

EHPAD Neuvic La Bruyère

1 chemin de la GRIVE 19160 Neuvic

Pour toute information ou nouvelle commande de portage (48h avant sa mise en place), contacter :

SERVICE ADMINISTRATIF
du lundi au vendredi (sauf jour férié) de 9h à 13h et de 13h30 à 17h
05 55 46 18 20 - secretariat@ehpadneuvic19.fr

SERVICE DES CUISINES
le week-end de 7h30 à 15h
05 55 46 18 23

CONDITIONS D'ACCES

- Résider sur les communes suivantes :
Neuvic, Liginac, Sérandon, Latronche, Palisse, Lamazière-Basse, Chirac-Bellevue, Roche-le-Peyroux, Sainte Marie-Lapanouze, Saint Hilaire-Luc, Saint Etienne-la-Geneste, Saint Pantaléon-de-Lapleau
- Être à la retraite, malade ou invalide temporairement, en situation de handicap, sortie d'hospitalisation, ...
- Ouvert à tous sans critère d'âge

AVANTAGES

- Repas équilibrés élaborés dans les cuisines de l'EHPAD
- Repas conditionnés sous forme de barquettes operculées (avec date limite de consommation) pouvant être réchauffés au micro-onde
- Maintien à domicile facilité et solution rassurante pour les proches
- Livraison permettant de garder un lien social

MIDI : Potage / entrée / plat / fromage / dessert  **SOIR** : Potage / entrée / dessert

LIVRAISON

- Livraison des repas confiée à La Poste du lundi au vendredi matin (hors jours fériés)
- Repas du samedi et du dimanche livrés le vendredi
- Repas mis directement au réfrigérateur après accord du bénéficiaire pour que l'agent de La Poste puisse entrer au domicile

TARIFICATION

- **Prix** : 13,30€* le plateau repas
- **Facture** : adressée chaque mois
- **Paiement** : par prélèvement automatique
(*révisé chaque année en Conseil d'Administration)

Il est **IMPÉRATIF** de prévenir l'EHPAD :

- Lors d'une hospitalisation ou tout autre motif d'absence afin d'arrêter temporairement ou définitivement les livraisons.
- Lors du retour à domicile afin de reprendre les livraisons dès le lendemain matin.

REST DOC 003 - V2 Août 2024

État-Civil

Décès



Janine PASCOLO

Décédée le 30 mai 2024 à Lourdes

Monique CHABRAT

Décédée le 17 juillet 2024 à Merlines

Annie DUROZOY née JOB

Décédée le 22 septembre 2024 à Melun

Simone MONANGE

Décédée le 22 septembre 2024 à Neuvic

René BORDÉ

Décédé le 25 septembre 2024 au Tampon (Réunion)

Bonjour, je m'appelle Amélie JACQUET,

J'habite à Sérandon, je suis coiffeuse à domicile dans les 20 kms alentours depuis 2 ans.

Mon entreprise s'intitule M'S-AJ Coiffure, et devient salon de coiffure ambulante à partir du 1^{er} octobre 2024.

Ma clientèle s'est développée dans de nombreux villages et mon projet est de proposer mes services de coiffures, colorations végétales et autres soins et prestations, au sein d'une caravane transformée en salon de coiffure.

Je travaille avec des produits naturels ou le plus respectueux possible de l'environnement ainsi que de la santé de mes clients et de la mienne.

Je suis également partenaire de "Capillum", entreprise de Clermont-Ferrand, qui recycle les cheveux que je coupe.

Je souhaite apporter le confort d'un salon de coiffure au plus proche des clients et ce service dans les communes ayant peu d'activités commerciales et /ou un service supplémentaire lors des marchés hebdomadaires.



SERANDON	MARDI	9h - 13h00
NEUVIC	MERCREDI (marché)	8h - 12h30
LIGINIAC	MERCREDI	15h - 18h30
PALISSE	2 ^{ème} JEUDI du mois	9h - 13h
LAMAZIERE	1 ^{er} et 3 ^{ème} VENDREDI du mois (marché)	8h - 12h30

UN NOUVEL ATELIER VA VOIR LE JOUR À SÉRANDON !

Atelier d'écriture

S'amuser avec les mots.

Callunae

L'aide à domicile proche de vous

Il sera animé par Fabienne MOLINARI dans le cadre de Callunae, l'aide à domicile proche de vous. Ces activités sont ouvertes à tous, personnes âgées, personnes en situation de handicap, proches, etc. "Dans le calme et la détente, sans aucune contrainte, nous jouerons avec les mots tout en stimulant l'imagination et la créativité qui se cachent en nous.

"Après avoir partagé nos mots et nos maux, nous clôturerons ce moment convivial par un goûter"

Inscription par téléphone au 05 55 95 11 51 ou par mail accueil@callunae.fr

Le premier rendez-vous mensuel sera choisi par les adhérents en accord avec l'animatrice.

Passage à l'heure d'hiver



DIMANCHE 27 OCTOBRE

Il faudra alors enlever 60 minutes à l'heure légale.

Le changement d'heure est en vigueur depuis 1976.

ORDURES MÉNAGÈRES & DÉCHETS ASSIMILÉS

Les camions-bennes à ordures ménagères ont été équipés de tablettes mobiles permettant entre autre de sélectionner la tournée et ainsi d'avoir une aide au guidage, mais aussi de relever des anomalies de collecte avec une prise de photo si besoin...

*Un doute, une question
sur les gestes de tri ?*

Informez-vous via
l'appli Guide du Tri CITEO



Une cigogne en résidence permanente !

Avez-vous vu, en levant les yeux, une mosaïque à l'angle de la salle des associations ?

Une cigogne façon pixel art a été imaginée par l'artiste strasbourgeois STORK.



STORK a été tout d'abord influencé par son neveu qui l'a initié à la chasse aux Space Invaders : C'était des petits envahisseurs qu'il fallait détruire dans le jeu éponyme qui a eu un grand succès fin 1970, début 1980. Ne voulant pas copier Ivanders qui est pour lui le mentor du pixel art, il a voulu se démarquer en représentant la cigogne, symbole de Strasbourg qui est devenue sa ville d'adoption. Son nom d'artiste STORK (cigogne en anglais) fait référence à cette ville. La cigogne est réalisée en pixel art, un assemblage de carrés blancs, noirs, orange, formant une représentation basique en 2D.

Cet artiste choisit librement les villages et villes où il expose ses œuvres ; actuellement 57 cigognes sont visibles à Paris, 14 à Clermont-Ferrand, 30 en Corrèze, (9 à Ussel, 2 à Neuvic, 3 à Meymac, etc).

La commune de Sérandon le remercie de s'être arrêté dans le village et de l'avoir embellie de cette mosaïque.



DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur (dispositif médical qui aide à la réanimation des victimes d'arrêt cardiaque) est installé dorénavant sur le mur de la mairie; côté place, près de la porte de la salle des conseils et des mariages et du panneau d'affichage officiel de la mairie.

Il est de couleur verte et clignote d'une couleur blanche.



Agenda municipal

Samedi 7 décembre

Repas de la commune pour les personnes de 60 ans et plus ;

Samedi 14 décembre

Distributions des colis aux anciens ;

Samedi 11 janvier 2025

Vœux du Maire

avec invitation aux nouveaux habitants

Résultats aux examens - 2024

Brevets des collèves

Victoire LISSONNET

Baccalauréat

Anouck BORDES

Morgane GAUTHIER-JACQUET

Lola LEDER

Angeline QUAINON

Erwan REYMONDOUX



Attestation d'Accueil

Vous souhaitez héberger un étranger non européen pour un séjour touristique de moins de 3 mois ? Vous devez demander une attestation d'accueil auprès de votre mairie.

L'attestation est délivrée si vous remplissez certaines conditions. L'attestation doit obligatoirement être validée par la mairie avant la demande de visa (ou avant le voyage en cas de dispense de visa).

Elle doit ensuite être envoyée à la personne à l'étranger avant son départ.

DEMANDE DE VALIDATION DE L'ATTESTATION

La demande doit être déposée par la personne qui souhaite accueillir l'étranger à la mairie du lieu d'hébergement prévu. L'hébergeant peut être un français ou un étranger.

La demande est faite et signée sur place en mairie sur le formulaire CERFA dédié.

Prendre rendez-vous pour effectuer la procédure.



L'ALCA

L'ALCA accompagne les professionnels en articulant et mettant en œuvre les politiques nationales et territoriales de soutien au livre et à la lecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

ALCA concourt à la consolidation des filières livre, cinéma et audiovisuel sur l'ensemble de la chaîne : de la création à la diffusion en passant par la production et la transmission des œuvres et des savoirs. Elle vise le développement de communautés et d'industries culturelles et créatives sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

ALCA accompagne les professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel tout au long de leur parcours et de leurs cycles et problématiques de développement.

L'agence s'appuie sur des dispositifs nationaux et régionaux d'accompagnements techniques et financiers dédiés aux deux filières. Elle vise par ailleurs les coopérations interprofessionnelles entre l'univers de l'écrit et de l'image.

La commune de Sérandon s'est mise en relation avec cette structure qui soutient notamment le cinéma en proposant plusieurs sites de la commune pour des tournages. Laurent MOREAU, Chargé du Bureau d'accueil des tournages pour la Corrèze, est venu découvrir et apprécier divers "spots" micalets. La Poste, la place de Sérandon, le Pont de Vernéjoux, l'église, la cheminée d'équilibre, Gratte-Bruyère sont maintenant en phase d'inscription dans le répertoire de l'ALCA.

Répertoire consulté régulièrement par les professionnels du cinéma.



Si vous le souhaitez - *Parce que vous avez une maison ou une vue, un jardin paysager, des installations qui seraient susceptibles d'intéresser un réalisateur et de recevoir équipe de tournage et comédiens...* - Alors, n'hésitez pas à nous contacter à la mairie.

Nous préparons une journée de visite dans les prochaines semaines, avec monsieur MOREAU pour visiter, expliquer (notamment la rémunération) et collecter diverses informations auprès des personnes qui se seront inscrites.

Les missions du Spanc

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L.2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, les lois sur l'Eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009 et 27 avril 2012.

Chaque installation est classée suivant les critères définis par l'Arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC.

L'avis émis détermine le délai pour réaliser un prochain contrôle :

CLASSEMENT DE L'INSTALLATION	AVIS ÉMIS	DÉLAI NOUVEAU CONTRÔLE
Installation sans défaut, ne nécessitant pas de travaux	Avis favorable	10 ans
Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure de l'un des éléments constitutifs	Avis favorable avec Réserve	10 ans ou 1 an après Vente
Installation incomplète ou sous dimensionnée	Avis favorable avec Réserve	10 ans ou 1 an après Vente
Installation présentant des défauts de sécurité, sanitaire, défaut de structure	Défavorable	4 ans ou 1 an après Vente
Absence d'installation ou non vue le jour du contrôle	Défavorable	4 ans ou 1 an après Vente

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une fréquence maximale de 10 ans. Ces contrôles sont réalisés chez les particuliers dans le cadre de campagnes de contrôles périodiques.

Chaque propriétaire, préalablement à la visite, reçoit un avis de passage au moins 7 jours ouvrés avant la date proposée pour le rendez-vous. Ces contrôles ont pour but :

- D'identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- De repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- De vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité publique ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis de son dispositif d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière existante.

Le contrôle dans le cadre d'une Vente

Le vendeur d'un bien doit présenter au notaire en charge de la vente, un contrôle de son assainissement datant de moins de 3 ans.

Si ce n'est pas le cas, le propriétaire doit se rapprocher du SPANC afin que soit réalisé un contrôle de son assainissement.

Un rapport dit "contrôle de vente" lui est transmis.





La Poste en Agence Communale est présente à Sérandon dans un espace mutualisé avec la Mairie

L'agence est habilitée à réaliser l'essentiel des services de La Poste.

La Poste et la Mairie proposent donc aux habitants de Sérandon :

Le retrait et le dépôt de colis et courrier (lettres avec et sans suivi, lettres recommandées) qu'ils soient préaffranchis ou à affranchir sur place ;

L'affranchissement de lettres et de colis ;

La vente de produits et services :

Produits du quotidien : carnets de timbres, enveloppes pré-timbrées, emballages, colis prêts à envoyer colissimo et prêts à expédier Chronopost service de réexpédition du courrier

Téléphonie : une offre qui répond à un besoin essentiel contre l'inclusion numérique en ruralité

Services : veillez sur mes parents et tablette Ardoiz pour vivre en toute sécurité à domicile

Produits de partenaires de la Poste : MONNAIE DE PARIS, UNICEF

Les services financiers de dépannage

Retrait d'espèces sur compte courant postal ou épargne de La Banque Postale

Dans la limite de 500 € par compte et période de 7 jours glissants pour les titulaires du compte capables majeurs.

Versements d'espèces sur compte courant postal ou épargne de La Banque Postale*

* Dans la limite de 500 € par compte et période de 7 jours glissants pour les titulaires du compte capables majeurs.

INFOS PRATIQUES

LA POSTE AGENCE COMMUNALE DE SERANDON

Adresse : 3, Route du Moulin de Barrié - 19160 Sérandon

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- mercredi de 9h à 12h.

Sérandon a encore la chance d'avoir une agence postale ouverte aux horaires de la mairie.

Toutes les agences actuelles perdureront si elles prouvent qu'elles sont exploitées.

Chacun d'entre nous doit en prendre conscience ; pour ce faire, chacun doit participer à sa survie en l'utilisant par l'achat de timbre, l'envoi de colis etc...



Prêts matériel de réception



La commune de Sérandon met à disposition des habitants tables et chaises lors de regroupements familiaux et festifs.

Pour cela, il suffira de venir en mairie pour réserver et signer un document de prêt. Chaque personne emprunteur sera responsable des transports et du retour du matériel en bon état.

Bien évidemment, le prêt sera possible selon la disponibilité du mobilier.

Une très mauvaise nouvelle pour la présence des points de contact de la Poste dans nos petites communes !

C'est au congrès de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) que vendredi, le patron de La Poste, Philippe WAHL, a annoncé la mauvaise nouvelle : Bercy aurait décidé d'amputer d'un tiers la dotation destinée à financer le contrat de présence postale.

« Un coup très grave à un service de proximité indispensable (notamment bancaire et social) en zones rurales et dans nos quartiers. » C'est ainsi que le président de l'AMF, a qualifié l'annonce d'un gel de 50 millions d'euros, dès cette année, sur le contrat de présence postale.

C'est devant des maires ruraux consternés que le PDG du groupe La Poste, a révélé cette décision de Bercy, avant de la « confirmer » auprès de l'AFP : « // y a cette coupe budgétaire de 50 millions d'euros sur 160 millions qui a été décidée et qui annonce sans doute une coupe similaire en 2025 ». Dans ces conditions, le patron de La Poste craint ne plus « pouvoir faire fonctionner les agences postales communales ».

Le contrat de présence postale

De quoi parle-t-on ? Le contrat de présence postale territoriale est une convention tripartite entre l'État, La Poste et l'AMF, destinée à enrayer la fermeture des bureaux de poste dans les territoires les plus fragiles (territoires ruraux ou de montagne, quartiers prioritaires, Outremer).

Le dernier contrat, pour la période 2023-2025, a été signé le 15 février 2023.

Ce contrat comprend non seulement des engagements financiers afin de maintenir une présence postale au plus près des citoyens, mais aussi des obligations en matière d'offre et de qualité de service. Notamment, La Poste s'est engagée à élargir les horaires d'ouverture dans un millier de bureaux ou encore à renforcer l'accessibilité des points de contact en période estivale.

Sur le plan financier, le contrat prévoit des financements permettant d'assurer, notamment, la pérennité des agences postales communales et intercommunales, particulièrement essentielles dans les petites communes - ce qui permet d'assurer encore un maillage important. Il existe quelque 17 000 « points de contact » sur tout le territoire, permettant de faire en sorte que 97 % des Français se trouvent à moins de 5 km ou moins de 20 minutes d'un de ces points.

Le contrat prévoit un « fonds postal de péréquation territorial », pouvant bénéficier « d'un financement maximal de 531 millions d'euros » sur les trois années du contrat, soit 177 millions d'euros par an au maximum. Ces 177 millions d'euros se décomposent en une enveloppe principale de 174 millions « provenant d'une dotation budgétaire votée annuellement par le Parlement et des abattements appliqués à la fiscalité locale due par La Poste » ; et d'une enveloppe « complémentaire », optionnelle, de 3 millions d'euros, « financée par un abattement sur les taxes foncières dues par les filiales directes et indirectes de La Poste ».

Cette enveloppe complémentaire est destinée à être activée si la totalité de l'enveloppe principale est engagée - ce qui n'est jamais arrivé pour l'instant. L'AMF constate que l'enveloppe principale (les 174 millions d'euros) n'a jamais été versée intégralement - autrement dit, l'État ne respectait déjà pas sa part du contrat.

Une charge financière supplémentaire pour les communes

C'est donc sur ce montant de 174 millions d'euros que Bercy aurait décidé de procéder - sans communiquer par lui-même mais en faisant apporter la mauvaise nouvelle par La Poste - à un gel de 50 millions d'euros, et ce dès cette année. Conséquence : « Les moyens nécessaires aux agences postales vont diminuer outre-mer, en zone rurale, dans les quartiers politique de la ville », alors qu'elles « remplissent une mission publique sensible, notamment vers les personnes modestes, pour la perception des retraites et des minimas sociaux ». « Cela conduira aussi à renforcer la charge financière des communes pour garantir le fonctionnement d'un service qui ne relève pas de leurs compétences », une « énième différence entre les discours de l'État et la réalité, sur les services de proximité, la ruralité, les finances communales ».

Alors que quelque 148 millions d'euros de dépenses ont déjà été engagés pour 2024 par les communes et La Poste, dans un contexte où l'inflation a fait fortement augmenter les charges, que va-t-il se passer si l'État fait disparaître un tiers de ses financements ?

Jusqu'à présent, La Poste a compensé les manquements de l'État, mais jamais à cette hauteur. Philippe Wahl a clairement indiqué, vendredi, que c'est « l'avenir » même de certains points de contact qui est en jeu.

Comité des Fêtes

Cette année encore la fête à Sérandon a remporté un franc succès et nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont permis le bon déroulement de cette manifestation.

Un grand merci aussi à l'entreprise FSTP qui nous a offert de très jolis polos et une mention spéciale à FRANCETTE et PATRICK pour leur investissement au sein de notre petite équipe qui soit dit en passant ne demande qu'à s'agrandir...

Pour terminer l'année ensemble, voici quelques dates pour les prochaines manifestations.



Dimanche 13 octobre

CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETTES

- jet du but à 13h30, inscriptions sur place (10 € par équipe),
- concours en 4 parties limitées en 1h.

Dimanche 20 octobre

VIDE TA CHAMBRE

- (2 € la table fournie, 2 tables maximum par exposant possibilité d'amener un portant par exposant),
- Buvette et petite restauration sur place.

Jeudi 31 octobre

HALLOWEEN

- rendez-vous à 18h30 pour une chasse aux bonbons.

Dimanche 10 novembre

SOIRÉE CABARET

- avec "ÉTOILE CABARET"



Dimanche 22 décembre

NOËL DES ENFANTS

CLUB "LOU MICALET'S" PROGRAMME D'ACTIVITÉS



17 novembre 2024

AGO à 10h00 et repas de fin d'année à partir de 12h00 (mise en place de la salle le samedi AM).

30 novembre 2024

Participation à la fête de la pomme dans le cadre du Téléthon (à confirmer).

20 décembre 2024 à 16h00

Tirage de la tombola de Noël dans la salle des associations.

La Boule sérandonnaise



Incomplet en triplettes ces dernières années du fait de l'essoufflement du monde bouliste, le concours de la fête du 3 août s'est déroulé en doublettes. Le succès a été tel que nous avons été contraints de refuser des équipes. Après quatre parties disputées dans une ambiance conviviale, le challenge Piazza a été remporté par une équipe de Royat.

La nouvelle saison va débuter avec le championnat des clubs corréziens auquel la Boule sérandonnaise devrait participer.

Le Verger micalet

Le verger du bourg a été saccagé par l'orage de grêle qui a traversé la commune le 12 juillet. Durant de longues minutes, l'écorce des jeunes pommiers a été déchirée, tailladée par des grêlons sur-dimensionnés, difformes et parfois tranchants comme des cutters. De nombreux arbres, qui avaient déjà souffert de la sécheresse des étés précédents, devront être remplacés. De quoi occuper les bénévoles de l'association cet hiver.



Toutefois, le verger de la Saraudie n'a pas eu la malchance de se trouver dans le couloir ravagé. L'association a été bien inspirée de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Les maisons de Coline, un lieu de vacances unique à Sérandon, ouvert pour les vacances de Toussaint

Le mois d'octobre, le plus beau mois de l'année pour découvrir les ambiances si particulières de la Corrèze en automne et la flamboyance de ses forêts de feuillus dans les gorges de la Haute-Dordogne.

Au programme, balades à pied ou à vélo sur nos petites routes, randos, cueillettes champignons, châtaignes et visites de nombreux sites, musées, ouverts pour les vacances, sans oublier les restos et les bons plats qui réchauffent.

Et aux maisons de Coline, jeux, vélos électriques, canoës, bibliothèque et nature XXL avec les somptueux paysages de la Dordogne à observer depuis le Belvédère de Gratte-Bruyère, les couchers de soleil dans un silence absolu pour se ressourcer et se charger d'ondes positives pour tout l'hiver...

Pour tout renseignement : Nicole Combezou / Pierre Lacombe - 06 76 47 11 76



Retours sur les concerts MILLESOURCES

Le festival Millesources Haute Dordogne avec sa présidente Nathalie YERAMIAN, a fait découvrir au public venu à l'église de Sérandon mardi 6 août un concert où passion et émotion se mêlaient.

Le groupe de 5 musiciens "Le Bateau Ivre" en référence au poème éponyme d'Arthur Rimbaud est un quintette instrumental de grande qualité où flûte, harpe s'associent à un trio à cordes: violon, violoncelle, alto.

Le Bateau Ivre, en résidence sur notre territoire a tissé un fil rouge entre les œuvres d'artistes méconnus du début du 20^{ème} siècle.



Les musiciens ont présenté en avant-première quelques extraits aux Maisons de COLINE dimanche 4 août.

Le concert donné à l'église a promené les spectateurs dans leur création "Échos d'un jardin secret" et a ouvert les portes d'un salon parisien de la belle époque aux années folles.

La lecture d'un poème, d'un texte introduit un répertoire de trésors méconnus ou connus comme DEBUSSY "Clair de lune" tiré de Bergamasque.

L'alliance peu commune des instruments, cordes pincées, cordes frottées et vents permet de faire entendre la musique différemment. L'envie des musiciens de dénicher des raretés, de les arracher à l'oubli donne au concert une dimension originale, exquise qu'ont goûtée les spectateurs conquis.

Plutôt, lundi 22 juillet ce fut une lecture-Conférence avec François SOUSTRE et Sylvain DUFOUR sur Marguerite MORENO (1871 - 1948), qui fut la meilleure amie de Colette.

Marguerite Moreno, comédienne, inoubliable interprète de "La folle de Chaillot", engagée dans la résistance durant la seconde guerre mondiale, surnommée la "Muse du Symbolisme", entretenait une correspondance avec COLETTE.

François SOUSTRE qui a écrit un livre "Marguerite MORENO, des feux de la rampe à l'ombre des années de guerre". a évoqué devant un public venu nombreux des éléments de sa vie, repris en lecture par Sylvain DUFOUR comédien. Le duo harpiste avec Laurence HONORAT, flûte accompagnait la lecture par des morceaux musicaux

Des robes, chapeaux d'époque, affiches sont venus illustrer cette conférence. À la fin, les spectateurs se sont retrouvés autour du verre de l'amitié et ont pu échanger avec les artistes.

Le dimanche après-midi 13 octobre, la commune de Sérandon a reçu le quatuor Midi Minuit.

Violons: Fabienne TACCOLA et Jacques BONVALLET - Alto : Delphine ANNE - Violoncelle: Christophe OUDIN

Nathalie YERAMIAN, présidente de l'association Musique en Limousin AMELi Millesources a lancé sa saison culturelle 2024-2025 Corrèze et Cantal, en invitant le quatuor Midi-Minuit formation la plus emblématique de la musique de chambre. Le concert inédit "Carnet de voyage" a permis de découvrir les œuvres de Amy BEACH (1867-1944), de Edvard GRÉGOIRE (1843-1907) et de Alexandre BORODINE (1833-1887).



Le quatuor de Amy BEACH ,en un mouvement, fait appel à des mélodies inuits.

La musique de GRIEG est un excellent exemple de musique romantique qui suscite une émotion profonde de la part de l'auditeur.

Le deuxième quatuor en ré majeur d'Alexandre BORODINE emmène le public vers des mélodies poétiques. Le quatuor Midi Minuit a la particularité d'avoir ses violonistes qui s'intervertissent entre le 1^{er} et le 2^{ème} violon.

Les quatre instrumentistes ont fait partager leur passion à l'auditoire enthousiasmé par ces morceaux musicaux d'une rare intensité.

L'ARBRE DU RENARD

VENDREDI 25 OCTOBRE

20H30

HOP HOP HOP CREW

Hop Hop Hop Crew, c'est un melting-pot audacieux et débousolant de toutes les musiques des Balkans, un coup de pied malicieux à tous les clichés folkloriques, sans robes à fleurs ni cages à poules.

Ces 5 musicien.ne.s puisent leur inspiration à l'Est, mais leurs compositions envoûtantes se nourrissent de toutes les musiques actuelles du monde, dans une formule atypique : des voix féminines et masculines qui donnent des frissons, appuyées par un accordéon sensuel, une clarinette mi-poétique mi-électrique, un duo de saxophones flamboyants, sans oublier une section basse-batterie explosive.

Chacun des concerts d'Hop Hop Hop Crew est une invitation à la danse dans une transe festive et généreuse, dont le public ressort aussi dépaysé qu'ébloui.



SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Concert et bal trad

avec DUO T'EN BAL

Le duo propose un voyage musical autour d'airs traditionnels des régions de France, d'Irlande, des pays nordiques, du Québec et de quelques compositions.

Le duo est formé de Jean-Michel CORGERON (accordéon et harmonica diatoniques, mélodéon, dulcimer) et de Béatrice ŠPOUTIL (piano).

Infos sur les concerts :

Ouverture des portes : 19h00 / Début du concert et du bal : 20h30 / Buvette et restauration sur place

Entrée : 5€ en tarif unique / Adhésion annuelle : 5€ en solo - 8€ en tribu (à partir de 2 pers.)

Paiement chèque ou espèces (pas de CB).

Nous contacter : 05 55 96 83 28 / 06 81 10 13 77 - larbredurenard@gmail.com

**Solution de la grille n°7 des mots croisés micalets parue dans le bulletin n° 156
puis dans le bulletin d'information estivale**

Horizontalement 1. Vermillard. 2. Incas. Or. 3. Iv. Ennui. 4. Lascaux. SN. 5. Aléa. asg. 6. Crebade. 7. Echec. Nord. 8. Hêtres. Io. 9. Aa. Ibères. 10. Truite.

Verticalement A. Village. At. B. Enval. Char. C. RC. Sèche. D. Mascaret. E. IS. Ecrit. F. euoB. ebe. G. Lynx. Anse. H. Ado. Ru. I. Rousserie. J. Dring. Dose.

SÉRAN DON

Vente Chambre Fall

Organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 20 octobre

Salle Polyvalente

- * Jeux
- * Jouets
- * Livres
- * Décoration
- * Affaires de sport
- * Matériel de puériculture
- * Vêtements enfants & Ados



Réservation **07 80 42 36 34**

2 € la table - (2 maximum par exposant)

Buvette & petite restauration sur place